

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 08 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 01/12/2020

Nombre de Conseillers :

**2020 - 041**

en exercice : 15

en présence : 11

votants : 15

L'an deux mil vingt, le huit du mois de décembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS,

Absents excusés : A. BOBOWSKI, D. CAPY, M. DEVANNEAUX, F. LOIFERT

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. LEFEBVRE, D. CAPY donne procuration à G. MARTIN, M. DEVANNEAUX donne procuration à S. THOMAS, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : V. LEROY

DELIBERATION N°41 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Société Protectrice des Animaux assure la prestation de service de fourrière animale dans le cadre d'un contrat renouvelé le 05 décembre 2017 et qui arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Le Maire informe l'assemblée que la SPA a présenté une proposition de renouvellement et que le tarif annuel forfaitaire de la SPA de Compiègne est de 1,25€ par habitant.

Il l'informe également que le contrat avec une société qui recueille les animaux est obligatoire et que la mission de capture ainsi que le transport n'est pas compris dans la prestation, elle est effectuée par l'agent technique ou qu'il faudrait faire appel à une société spécialisée.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat pour un an, reconductible deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix pour, accepte ce coût qui sera inscrit au budget et autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la SPA de Compiègne.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 08 décembre 2020.

Le Maire

  
Patrick LEFEBVRE

